



Delue

**Finances, achats et systèmes
d'information**

Décision n° 2022-168

Objet : Sté LOGITUD Solutions – avenant n° 2 relatif au marché de maintenance MUNICIPAL GVe

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour traiter toutes les affaires relevant de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2020-48 autorisant la signature du contrat de maintenance du logiciel MUNICIPAL GVe (Géo Verbalisation électronique) pour 11 Terminaux,

Vu la décision n°2021-269 pour l'avenant n°1 autorisant l'ajout de 3 terminaux à partir du 1er janvier 2022,

Considérant la nécessité d'ajouter 2 terminaux supplémentaires à partir du 5 mai 2022, portant le contrat de maintenance du logiciel MUNICIPAL GVe pour 16 terminaux,

APPROUVE de signer l'avenant n°2 relatif au marché existant pour une augmentation annuelle de 396,00 € HT soit 475,20 € TTC portant le montant annuel du marché à 3 452,50 € HT soit 4 143,00 € TTC

PRECISE que le montant facturé des 2 GVe supplémentaires pour la période du 5 mai au 31 décembre 2022, sera de 261,47 € HT soit 313,76 € TTC.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville

Sceaux, le 24 juin 2022

Philippe Laurent

Philippe LAURENT

